

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019**

Date de convocation : 25 septembre 2019

Date d'affichage : 25 septembre 2019

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, Maire, Mr GAUDART Franck, Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile, Mr LHUISSIER Jean-Pierre, Mme DARMON Monique, Mme DUCHEMIN Cécile, Mme BOUGERET Florence, Mme SOREL Isabelle, Mr CAHAREL Brice, Mr DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mr DE ALMEIDA José, Mme PHILIPPE Sandrine, Mme CUCINIELLO Jessica, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, Mr LEGRAS Olivier, Mr HENTGES Guy, Mr CATHY Gérard

Absents excusés: Excusé(s) ayant donné procuration Mme CAMOU LOPEZ Camille à Mme SELLEM Lucie, Mme DELAISSE/CABOUX Axelle à Mme CUCINIELLO Jessica, Mr LEMASSON Philippe à Cécile BOISSEAU BRETECHER, Mr THOMASSET Ghislain à Mr LEGRAS Olivier, Mme MARTIN Caroline à Mr CATHY Gérard

Absents: Mr PRADEL Angelin

Nombre de votants : 22

Secrétaire : A été nommé(e) secrétaire : Mme BOUGERET Florence

L'an deux mille dix-neuf, le 30 septembre à 20h35, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame SELLEM Lucie, Maire.

Approbation du procès-verbal du 1^{er} juillet, pas de lecture

Approbation de l'ordre du jour : **VOTE : 19 voix POUR**

Arrivée de Mr CAHAREL Brice et Mr CATHY Gérard à 20h38

Délibération n°19-040 : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve la motion concernant l'aménagement du bassin du Barattage

Délibération n°19-041 : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve la répartition des imputations des dépenses de fêtes et cérémonies et des dépenses de réceptions

Délibération n°19-042 : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve le rapport de la CLECT

Mme BOUGERET demande s'il y a d'autres budgets transférés.

Mme SELLEM répond que non.

Mr LEGRAS demande ce qu'il en est concernant le plan lumière qui existait du temps de la CAPS.

Mme SELLEM répond qu'il y a toujours un plan lumière. Le remplacement des lanternes est en cours sur la commune à raison de 20 000 euros par an.

Mr LEGRAS demande à combien de pourcentage on en est.

Mme SELLEM indique qu'une réponse sera apportée lors du prochain conseil.

Délibération n°19-043 : Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre LHUISSIER, Maire-adjoint délégué à la voirie, aux travaux et au patrimoine, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, autorise Madame le Maire à déposer une déclaration préalable pour les travaux d'isolation extérieure et changement des huisseries du bâtiment de la crèche

Mr LEGRAS demande le chiffre estimatif du coût des travaux.

Sur la base d'un devis, Mme le Maire indique que le montant avoisine les 70 000 euros.

Délibération n°19-044 : Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre LHUISSIER, Maire-adjoint délégué à la voirie, aux travaux et au patrimoine, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, autorise Madame Lucie SELLEM, Maire, ou son représentant, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature du marché des travaux de la crèche parentale associative et de tout document y afférent

Délibération n°19-045 : Sur proposition Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **19 voix**

POUR et 3 abstentions LEGRAS-HENTGES-THOMASSET autorise Madame le Maire à signer la convention relative au dépôt d'une partie des archives de la commune aux archives départementales
*Mme le Maire précise que concernant la numérisation et sauvegarde des archives d'état civil, il faut compter 2000 euros par registre d'état civil en sachant que sur Gometz, il y en aurait 12 à sauvegarder.
Mr HENTGES demande si les nouvelles archives sont numérisées maintenant. Mme le Maire répond que les archives sont dématérialisées depuis 2/3 ans.
Mr LEGRAS indique qu'effectivement c'est une bonne chose de protéger les anciennes archives. Il faudrait le subordonner avec le fait de numériser en parallèle de façon à faciliter les démarches.*

Délibération n°19-046 : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, décide de confier les missions DPO au cabinet Confiance Digitale et mandate la société afin de communiquer sa désignation auprès de la CNIL
Concernant les tarifs, Mme le Maire indique qu'il faut compter 3000 euros pour la 1^{ère} année, 1200 euros pour les années suivantes.

Délibération n°19-047 : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, décide d'adopter la modification du tableau des emplois

Délibération n°19-048 : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, autorise Madame le Maire à signer la convention pour l'intervention d'un psychologue du travail du Centre de Gestion.

Délibération n°19-049 : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, autorise Madame le Maire à signer la convention relative à la mission de conseil en organisation et ressources humaines

Le conseil est clos à 21h05
La séance est levée à 21h05

A Gometz le Châtel, le 30 septembre 2019.
Le Maire,

Lucie SELLEM.